



Droit d'héritage du conjoint d'une héritière décédée

Par **Sauge**, le **01/07/2015** à **16:12**

Bonjour,

Ma belle mère est décédée récemment.

Sur 7 enfants, elle laisse 4 enfants vivants dont 3 ayant des enfants et petits enfants.

Veuve depuis 1996, elle jouissait d'une maison et d'un appartement en usufruit. Ces biens vont être vendus très prochainement.

Un de ses fils sans enfant ni compagne est décédé en 1967.

Un de ses fils sans enfant ni compagne est décédé en 2012.

Une de ses filles mariée et sans enfants étant décédée en 2011 (après le décès de son propre père), le notaire informe la famille que son conjoint veuf doit percevoir 1/12° de l'héritage car mon beau-père est décédé alors que sa femme (ma belle-soeur) était encore en vie.

Nous sommes juste un peu étonnés car nous pensions que l'héritage était direct et n'allait qu'aux enfants et petits enfants, nous ne pensions pas que les conjoints sans enfants avaient un droit.

Même si nous trouvons cela plutôt équitable en fait dans ce cas puisque c'est un homme qui n'a aucune de famille et aucun bien propre et nous pensions lui donner chacun une part, nous aimerions avoir toutes les informations concernant ce droit à l'héritage.

Par avance un grand merci des infos que vous pourrez nous donner. Bien cordialement.